Variole du singe : vaccination au cas par cas !

Compte Test - 2022-06-21 15:48:56 - Vu sur pharmacie.ma

À la demande du gouvernement français, la Haute autorité de santé (HAS) et l'Agence de sécurité du médicament (ANSM) ont donné leur avis au sujet de la vaccination par Imvanex® des primo-vaccinés (sujets vaccinés avant 1980) et des mineurs. Si en théorie tous les Français nés avant 1980 ont tous reçu une dose d'un vaccin antivariolique, en pratique seul 90 % des plus de 55 ans sont vaccinés. Ce pourcentage varie entre 50 et 65% chez les 40-50 ans. La HAS et l'ANSM considèrent qu'une seule dose du vaccin Imvanex est suffisante aux primo-vaccinés. Ces deux autorités se sont basées sur des études conduites par le laboratoire Bavarian Nordic. Ces études ont révélé que l'immunité contre la variole persistait pendant plusieurs décennies après une seule dose. Cependant, la HAS et l'ANSM préconisent de s'en tenir à un schéma à trois doses pour les sujets immunodéprimés. En ce qui concerne la vaccination des enfants et en attendant l'évaluation de la sécurité et l'immunogénicité de ce vaccin chez les enfants par le laboratoire Bavarian Nordic, les deux autorités françaises estiment qu'en l'absence de données cliniques de sécurité des vaccins de 3ème génération en population pédiatrique, l'administration de ce vaccin doit être évaluée au cas par cas. Le médecin doit évaluer le rapport bénéfices/risques pour chaque mineur et particulièrement les immunodéprimés. L'épidémie de variole du singe reste pour le moment très limitée. La maladie est relativement bénigne et aucun cas grave n'a été notifié en France.